

DÉPARTEMENT JEUNES

PV n° 03 du mercredi 30/11/2022

Membres présents :	Membres absents excusés :	Membres absents :
Florence AUBERGER	Sylvane MIRANDE	Carole ADELE-ROSE
Marcel BAFAU		Dimitri NANCY
Rina LONG		

La commission s'est réunie le **30/11/2022 à 19h00** pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Courriers reçus.
- Affaires.
- Validation des résultats.

COURRIERS

- Du **LOYOLA OC** concernant le match U11 du 05/11/2022 comptant pour la 1^{ère} journée.
- De l'**ASC KARIB** concernant le match U13 du 12/11/2022 comptant pour la 2^{ème} journée, et concernant le match U11 du 26/11/2022 comptant pour la 4^{ème} journée.
- Du **DYNAMO DE SOULA** concernant le match U11 du 19/11/2022 comptant pour la 3^{ème} journée.
- De l'**ASC REMIRE** concernant plusieurs matchs des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} journées.
- De l'**US MATOURY** concernant le match U11 du 19/11/2022 comptant pour la 3^{ème} journée.
- De l'**OLYMPIQUE DE CAYENNE** concernant le match U11 du 26/11/2022 comptant pour la 4^{ème} journée.

RAPPEL

Le **FORFAIT GENERAL** d'une équipe ne peut être prononcé que par la commission compétente. Tant qu'il n'est pas prononcé, et en l'absence d'informations officielles de la ligue, les clubs sont tenus de se rendre sur le lieu du match et de fournir une feuille de match.

Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 113 des Règlements Sportifs Généraux de la LFG.

AFFAIRE

ASC KARIB – AS RED STAR

Catégorie U11 Poule A

Match de la 4^{ème} journée du championnat 11 Poule A du 26/11/2022 : ABSENCE DE FMI

La commission jugeant en première instance :

Vu l'absence de FMI,

Vu la préparation du match par les 2 équipes,

Vu le courrier et les captures d'écran du Responsable Technique de l'ASC KARIB,

Vu la feuille de match papier,

Par ces considérants, la commission décide :

De dire que le score du match est validé par la feuille de match papier. Score : 8 - 0

AFFAIRE

OLYMPIQUE 2 – OLYMPIQUE 1

Catégorie U11 Poule A

Match de la 4^{ème} journée du championnat 11 Poule A du 26/11/2022 : ABSENCE DE FMI

La commission jugeant en première instance :

Vu la feuille de match papier,

Vu l'impossibilité de préparer la FMI pour une rencontre entre 2 équipes d'un même club,

Par ces considérants, la commission décide :

De dire que le score du match est validé par la feuille de match papier. Score : 0 - 4

AFFAIRE

ASC REMIRE 1 – ASC REMIRE 2

Catégorie U11 Poule B

Match de la 2^{ème} journée du championnat 11 Poule B du 12/11/2022 : FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La commission jugeant en première instance :

Vu la transmission de la feuille de match papier,

Par ces considérants, la commission décide :

De dire que le score du match est validé par la feuille de match papier. Score : 4 - 0

AFFAIRE

ASC REMIRE 2 – ASC REMIRE 3

Catégorie U11 Poule B

Match de la 3^{ème} journée du championnat 11 Poule B du 19/11/2022 : FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La commission jugeant en première instance :

Vu le courrier du Directeur Technique Adjoint de l'ASC REMIRE en date du 28/11/2022

Vu l'indisponibilité du terrain,

Par ces considérants, la commission décide :

De dire que le match U11 ASC REMIRE 2 – ASC REMIRE 3 est à reprogrammer.

AFFAIRE

ENT. YANA/ST GEORGES – ASC REMIRE 2

Catégorie U11 Poule B

Match de la 4^{ème} journée du championnat 11 Poule B du 26/11/2022 : ABSENCE DE FMI

La commission jugeant en première instance :

Vu l'absence de FMI,

Vu la feuille de match papier transmise par l'ASC REMIRE,

Vu le nombre insuffisant de licences catégories U9-U10-U11 de l'entente YANA/ST GEORGES à la date du match,

Vu l'article 107 alinéa 3 des règlements sportifs généraux de la LFG,

Par ces considérants, la commission décide :

De dire que l'équipe U11 de l'entente YANA/ST GEORGES est déclarée FORFAIT (4)

Déclare :

Que l'entente YANA/AJ ST GEORGES est FORFAIT GENERAL.

AFFAIRE

ASC REMIRE 1 – FC FAMILY

Catégorie U11 Poule B

Match de la 4^{ème} journée du championnat 11 Poule B du 26/11/2022 : ABSENCE DE FMI

La commission jugeant en première instance :

Vu l'absence de FMI,

Vu la préparation du match par les 2 équipes,

Vu la feuille de match papier et le courrier du Responsable Technique Adjoint de l'ASC REMIRE,

Par ces considérants, la commission décide :

De dire que le score du match est validé par la feuille de match papier. Score : 9 - 2

AFFAIRE

AJ BALATA ABRIBA – US MATOURY

Catégorie U11 Poule C

Match de la 1^{ère} journée du championnat 11 Poule C du 05/11/2022 : ABSENCE DE FMI

La commission jugeant en première instance :

Vu les PV n°1 et 2 du Département Jeunes,

Vu l'absence de réponse des 2 clubs,

Par ces considérants, la commission décide :

De dire que l'équipe U11 de l'AJ BALATA ABRIBA est déclarée FORFAIT (1)

Que l'équipe U11 de l'US MATOURY est déclarée FORFAIT (1)

De donner match perdu par FORFAIT aux 2 équipes qui marquent zéro point au classement.

AFFAIRE

EF IRACOUBO – US SINNAMARY

Catégorie U11 Poule D

Match de la 3^{ème} journée du championnat 11 Poule D du 19/11/2022 : ABSENCE DE FMI

La commission jugeant en première instance :

Vu le PV n°2 du Département Jeunes,

Vu l'absence de réponse de l'US SINNAMARY,

Par ces considérants, la commission décide :

De dire que l'équipe U11 de l'US SINNAMARY est déclarée FORFAIT (1)

De donner match perdu par FORFAIT à l'US SINNAMARY qui marque zéro point au classement.

De donner match gagné par FORFAIT à l'EF IRACOUBO sur le score de 3-0.

AFFAIRE

KOUROU FC – AJS DE KOUROU

Catégorie U11 Poule D

Match de la 3^{ème} journée du championnat 11 Poule D du 19/11/2022 : ABSENCE DE FMI

La commission jugeant en première instance :

*Vu le PV n°2 du Département Jeunes,
Vu l'absence de réponse du KOUROU FC,
Vu l'article 107 alinéa 3 des règlements sportifs généraux de la LFG,
Par ces considérants, la commission décide :*

De dire que l'équipe U11 de KOUROU FC est déclarée FORFAIT (3)

Déclare :

Que l'équipe U11 du KOUROU FC est FORFAIT GENERAL.

AFFAIRE

RC MARONI 2 – RC MARONI

Catégorie U11 Poule E

Match de la 4^{ème} journée du championnat 11 Poule E du 12/11/2022 : ABSENCE DE FEUILLE DE MATCH

La commission jugeant en première instance :

*Vu les PV n°1 et 2 du Département Jeunes,
Vu l'absence de réponse du RC MARONI,
Par ces considérants, la commission décide :*

De dire que l'équipe U11 du RC MARONI 2 est déclarée FORFAIT (1)

Que l'équipe U11 du RC MARONI 1 est déclarée FORFAIT (1)

De donner match perdu par FORFAIT aux 2 équipes qui marquent zéro point au classement.

AFFAIRE

ASC AGOUADO 3 – FC CHARVEIN

Catégorie U11 Poule E

Match de la 4^{ème} journée du championnat 11 Poule E du 12/11/2022 : ABSENCE DE FMI

La commission jugeant en première instance :

*Vu les PV n°1 et 2 du Département Jeunes,
Vu l'absence de réponse des 2 clubs,
Par ces considérants, la commission décide :*

De dire que l'équipe U11 de l'ASC AGOUADO 3 est déclarée FORFAIT (1)

Que l'équipe U11 du FC CHARVEIN est déclarée FORFAIT (1)

De donner match perdu par FORFAIT aux 2 équipes qui marquent zéro point au classement.

AFFAIRE
RC MARONI – FC CHARVEIN
Catégorie U11 Poule E

Match de la 5^{ème} journée du championnat 11 Poule E du 19/11/2022 : ABSENCE DE FMI

La commission jugeant en première instance :

*Vu le PV n°2 du Département Jeunes,
Vu l'absence de réponse des 2 clubs,
Par ces considérants, la commission décide :*

**De dire que l'équipe U11 du RC MARONI 1 est déclarée FORFAIT (2)
Que l'équipe U11 du FC CHARVEIN est déclarée FORFAIT (2)**

De donner match perdu par FORFAIT aux 2 équipes qui marquent zéro point au classement.

AFFAIRE
FC CHARVEIN - RC MARONI 2
Catégorie U11 Poule E

Match de la 6^{ème} journée du championnat 11 Poule E du 26/11/2022 : ABSENCE DE FMI

La commission jugeant en première instance :

*Vu l'absence de FMI et de feuille de match papier,
Vu le nombre insuffisant de licenciés U9-U10-U11 du FC CHARVEIN à la date du match,
Vu l'article 107 alinéa 3 des règlements sportifs généraux de la LFG,
Par ces considérants, la commission décide :*

De dire que l'équipe U11 du FC CHARVEIN est déclarée FORFAIT (3)

**Déclare :
Que l'équipe U11 du FC CHARVEIN est FORFAIT GENERAL.**

**Demande :
Au RC MARONI de bien vouloir transmettre une preuve de sa présence sur place le jour du match avant le mercredi 07 décembre 2022, à 12h00, délai de rigueur.**

AFFAIRE
RC MARONI 1 – ASC AGOUADO 1
Catégorie U11 Poule E

Match de la 6^{ème} journée du championnat 11 Poule E du 26/11/2022 : ABSENCE DE FMI

La commission jugeant en première instance :

*Vu l'absence de FMI et de feuille de match papier,
Vu le nombre insuffisant de licenciés U9-U10-U11 de l'ASC AGOUADO à la date du match,
Par ces considérants, la commission décide :*

**De dire que l'équipe U11 de l'ASC AGOUADO 1 est déclarée FORFAIT (1)
De donner match perdu par FORFAIT à l'ASC AGOUADO 1 qui marque zéro point au classement.**

**Demande :
Au RC MARONI de bien vouloir transmettre une preuve de sa présence sur place le jour du match avant le mercredi 07 décembre 2022, à 12h00, délai de rigueur**

La commission ayant constaté que les licences U9-U10-U11 de l'ASC AGOUADO ont toutes été enregistrées entre le 26 et le 28 novembre 2022, demande à l'ASC AGOUADO de bien vouloir fournir ses explications concernant les matchs ayant eu lieu entre le 12/11 et le 26/11/2022 (joueurs inscrits non licenciés le jour des matchs)

RESULTATS CATEGORIE U11

	Journées		Domicile	Scores des matchs		Extérieur	FEUILLE DE MATCH
U11 POULE A	4	26/11/2022	ASC KARIB	8	0	AS RED STAR	PAPIER
			OLYMPIQUE 3	5	1	CSCC 1	FMI
			SPORT GUYANAIS	4	4	CSCC 2	FMI
			OLYMPIQUE 2	0	4	OLYMPIQUE 1	PAPIER
U11 POULE B	4	26/11/2022	ASC REMIRE 1	9	2	FC FAMILY	PAPIER
			LOYOLA OC 2	10	0	ASC REMIRE 3	FMI
			LOYOLA OC 1	16	0	USL MONTJOLY	FMI
U11 POULE C	4	26/11/2022	US MATOURY	7	1	US MACOURIA	FMI
			USC MONTSINERY	6	1	DYNAMO DE SOULA	FMI
U11 POULE E	6	26/11/2022	FC CHARVEIN	FG		RC MARONI 2	INSTANCE
			ASC AGOUADO 3	0	5	ASCO	INSTANCE
			RC MARONI		F	ASC AGOUADO	INSTANCE

AFFAIRES CATEGORIE U13

Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 113 des Règlements Sportifs Généraux de la LFG.

AFFAIRE

AS RED STAR – ASL SPORT GUYANAIS

Catégorie U13 Poule A

Match de la 1^{ère} journée du championnat 13 Poule A du 05/11/2022 : ABSENCE DE FMI

La commission jugeant en première instance :

Vu l'absence de feuille de match,

Vu les PV n°1 et 2 du Département Jeunes,

Vu l'absence de réponse des 2 clubs,

Par ces considérants, la commission décide :

De dire que l'équipe U13 de l'AS RED STAR est déclarée FORFAIT (1)

Que l'équipe U13 de l'ASL SPORT GUYANAIS est déclarée FORFAIT (1)

De donner match perdu par FORFAIT aux 2 équipes qui marquent zéro point au classement.

AFFAIRE

AS ETOILE DE MATOURY – FC OYAPOCK

Catégorie U13 Poule C

Match de la 1^{ère} journée du championnat 13 Poule C du 05/11/2022 : ABSENCE DE FMI

La commission jugeant en première instance :

*Vu l'absence de feuille de match,
Vu les PV n°1 et 2 du Département Jeunes,
Vu l'absence de réponse des 2 clubs,
Vu l'article 107 alinéa 3 des règlements sportifs généraux de la LFG,*
Par ces considérants, la commission décide :

De dire que l'équipe U13 de l'AS ETOILE DE MATOURY est déclarée FORFAIT (1)

Que l'équipe U13 du FC OYAPOCK est déclarée FORFAIT (2)

De donner match perdu par FORFAIT aux 2 équipes qui marquent zéro point au classement.

AFFAIRE

FC OYAPOCK – US MATOURY

Catégorie U13 Poule C

Match de la 4^{ème} journée du championnat 13 Poule C du 26/11/2022 : ABSENCE DE FMI

La commission jugeant en première instance :

*Vu l'absence de FMI,
Vu la feuille de match papier et le courrier reçus de l'US MATOURY,
Vu le nombre insuffisant de licenciés U9-U10-U11 du FC OYAPOCK,
Vu l'article 107 alinéa 3 des règlements sportifs généraux de la LFG,*
Par ces considérants, la commission décide :

De dire que l'équipe U13 du FC OYAPOCK est déclarée FORFAIT (3)

De donner match perdu au FC OYAPOCK par FORFAIT.

Déclare :

Que l'équipe U13 du FC OYAPOCK est FORFAIT GENERAL.

AFFAIRE

FC CHARVEIN – AIGLES D'OR DU MANA

Catégorie U13 Poule G

Match de la 2^{ème} journée du championnat 13 Poule G du 12/11/2022 : ABSENCE DE FMI

La commission jugeant en première instance :

*Vu l'absence de feuille de match,
Vu les PV n°1 et 2 du Département Jeunes,
Vu l'absence de réponse des 2 clubs,*
Par ces considérants, la commission décide :

De dire que l'équipe U13 du FC CHARVEIN est déclarée FORFAIT (1)

Que l'équipe U13 des AIGLES D'OR DE MANA est déclarée FORFAIT (1)

De donner match perdu par FORFAIT aux 2 équipes qui marquent zéro point au classement.

RESULTATS CATEGORIE U13

	Journées		Domicile	Scores des matchs		Extérieur	FEUILLE DE MATCH
U13 POULE A	4	26/11/2022	OLYMPIQUE 1	3	1	ASC KARIB	FMI
			SPORT GUYANAIS	3	2	YANA/ST GEORGES	FMI
			OLYMPIQUE 2	2	5	CSCC	FMI
U13 POULE C	4	26/11/2022	DYNAMO DE SOULA	2	3	US MACOURIA	FMI
			AS ETOILE DE MATOURY	5	7	USC MONTSINERY	FMI
U13 POULE F	2	26/11/2022	RC MARONI	0	3	COSMA FOOT	FMI

RECAPITULATIF DES MATCHS A REPROGRAMMER

POULE	J	DATE	EQUIPE DOMICILE		EQUIPE EXTERIEURE
U11 POULE B	1	05/11/2022	FC FAMILY		ASC REMIRE 3
			ASC REMIRE 2		USL MONTJOLY
U11 POULE B	3	19/11/2022	ASC REMIRE 2		ASC REMIRE 3
U11 POULE D	1	05/11/2022	SC KOUROUCIEN		US SINNAMARY
U11 POULE D	2	12/11/2022	AJS KOUROU		EF IRACOUBO
U11 POULE E	3	05/11/2022	RC MARONI		ASC AGOUADO 2
			RC MARONI 2		ASC AGOUADO 3
			ASC AGOUADO		FC CHARVEIN
U13 POULE D	1	05/11/2022	US SINNAMARY		AJS KOUROU

Fin de la séance : 20H30

Le Secrétaire de séance

F. AUBERGER

Le Président de séance

M. BAFU